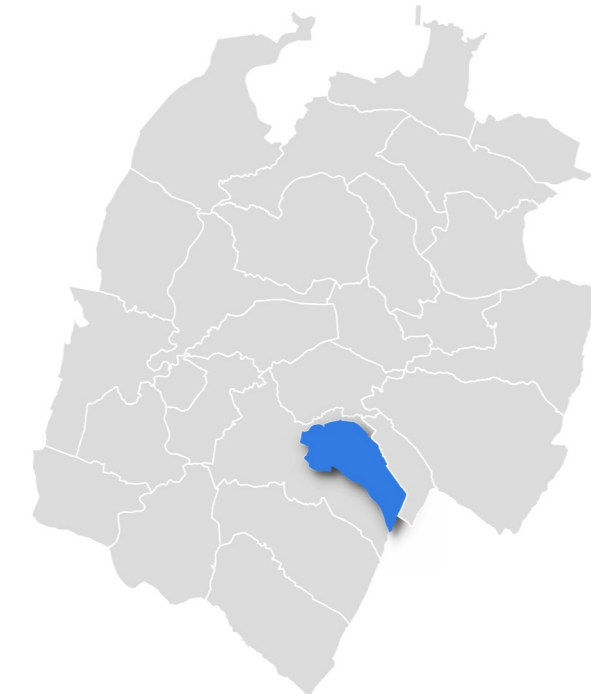




Commune de HAUTECOUR

Règlement graphique



Echelle : 1/5000 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



Zonage

- 1AUR : Zone à urbaniser résidentielle
- A : Agricole
- Ap : Agricole protégé
- N : Naturel
- UA : Zone urbaine d'activité
- UCa : Zone urbaine centre ancien
- UR : Zone urbaine résidentielle

Prescriptions environnementales

- 07 - Haie (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Jardins urbains / trame verte urbaine (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 31 - Zones humides, mares et surfaces en eau (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 99 - Tampon de 10m autour des belvédères

Dispositions relatives au patrimoine

- Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions urbaines

- 18 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Informations complémentaires

- Sites classés & inscrits
- Parkings
- Périmètre de MH
- Sites palafittes UNESCO
- Limite des espace proches du rivage

- Parcelles
- Bâti
- Cimetière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoine

Numéro	Libellé
104	Fontaine

Liste des points de vue

Numéro	Libellé
16	Point de vue - Hautecour
27	Point de vue
28	Point de vue - Belvédère des Pimpelards

Liste des bâtiments en changement de destination

